

Objet

**Dossier B** : *renouvellement de l'habilitation du diplôme sans spécialité sous statut d'étudiant*

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur des matériaux du Mans,
- Vu le rapport établi par les rapporteurs : Pascal RAY (membre de la CTI, rapporteur principal), Christophe MEUNIER (membre de la CTI), Gabrielle LANDRAC (experte), Maxime BRETAGNON (expert élève ingénieur) ; et présenté lors de la séance plénière du 8 mars 2016,
- Entendus Messieurs André QUINQUIS, Directeur de l'ISMANS, Jean-Marc LAFFAY, Président de l'Association ISMANS,
- Entendus Messieurs Vincent COHAS, DG du Groupe CESI et de Jean-Louis ALLARD, Directeur de l'EI-CESI.

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

***Situation générale***

Initialement créée en 1987 au sein de la CCI Le-Mans-Sarthe, l'Institut supérieur des matériaux du Mans (ISMANS) est une école d'ingénieurs gérée sous la forme d'une association loi 1901.

Les quatre précédentes évaluations de l'ISMANS par la Cti ont conduit à des accréditations courtes : 3 ans en 2005, 2008 et 2011 et 2 ans en 2014. La dernière décision de la Commission (décision n°2014/02-02) était assortie de recommandations fortes notamment à la stratégie de l'école, au recrutement et à l'accompagnement des élèves.

Parallèlement, l'évolution de la situation financière de la CCI constatée en 2013, principal financeur de l'école en dehors des frais de scolarité, ne rend plus tenable à court terme le *statu quo*, l'école étant sous la menace d'une cessation de paiement.

Le nouveau conseil d'administration installé fin 2013 a pris la mesure de la situation et a entrepris des évolutions importantes : un changement de statut est intervenu en février 2014 ; un nouveau directeur a été nommé en septembre 2014 ; un projet d'orientations stratégiques approuvé par la Conseil d'Administration en novembre 2014.

Dès septembre 2014, l'ISMANS s'est engagée dans un processus de redynamisation de son partenariat avec l'Université du Mans et a signé le 26 février 2015 une convention de partenariat stratégique couvrant les champs de la formation, du secteur de la recherche et du développement (R&D) et de la vie étudiante.

La recherche de nouveaux concours financiers a été entreprise ainsi que celle de partenaires académiques. Une solution se dessine à court terme dont les grandes lignes sont exposées plus loin.

## **Caractéristiques globales actuelles**

L'école forme en trois ans des ingénieurs diplômés :

- L'enseignement de base est dispensé durant la 1<sup>ère</sup> année (apprendre à apprendre), il est complété par une première approche des milieux professionnels sous la forme d'un stage ouvrier d'un à trois mois à partir de juin.
- Un deuxième niveau de connaissance (apprendre à comprendre) concerne les « technologies lourdes » couramment utilisées. Ces enseignements sont essentiellement dispensés en 2<sup>ème</sup> année, qui s'achève avec un stage de deux à trois mois.
- Le troisième niveau est constitué par la spécialisation et la diversification (apprendre à construire) : en plus d'un tronc commun, la 3<sup>ème</sup> année propose une palette de possibilités externes en complément des 3 options internes, permettant de personnaliser le parcours de l'étudiant autour de différents profils. La formation s'achève par un stage d'au moins 4 mois.

L'ISMANS compte 19 personnes et dispose de 3 600m<sup>2</sup> de locaux comportant notamment trois laboratoires pédagogiques et un atelier R&D et prototypage. Il utilise aussi des laboratoires de travaux pratiques de l'Université du Mans. Le budget est de l'ordre de 2,3 M€ (38% de frais de scolarité et droits d'inscription et 44% de subventions de la CCI LE-MANS-SARTHE et des collectivités territoriales). Les frais de scolarité sont de 5 000 €.

Les dépenses se répartissent pour 67 % en salaires (y compris intervenants extérieurs) et pour 33 % en fonctionnement.

Si l'école comptait 217 élèves au cours de l'année 2012/2013, l'effectif 2015/2016 est de 135 étudiants en raison d'une chute importante du recrutement en 2014 (56) puis 2015 (32).

NB : le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

## **Synthèse de l'évaluation**

### **Points forts**

- Une évolution positive depuis l'arrivée du nouveau Directeur
- Un soutien de l'Université du Mans dans le cadre d'une politique de site
- Une forte implication des élèves
- Un soutien des entreprises et des collectivités
- Une vie associative riche

### **Points faibles**

- Un recrutement en difficultés
- Un observatoire des métiers inexistant
- Une communication insuffisante dans son lien avec ses domaines de compétences et son environnement
- Une durée de mobilité sortante insuffisante

- Une mobilité entrante insuffisante

### **Risques**

- incertitudes sur l'avenir institutionnel
- situation économique critique

### **Opportunités**

- Une école à taille humaine avec du potentiel
- Un rapprochement à concrétiser avec un partenaire expérimenté dans la formation initiale d'ingénieurs sous statut d'apprenti et dans la formation continue
- Engagement financier à court et moyen terme des acteurs territoriaux

### ***Perspective d'évolution à court terme***

D'une part, après un projet qui n'a pu aboutir d'adossement à l'Université du Mans et à son école interne (l'ENSIM), un projet de rapprochement avec le CESI est en cours ne remettant pas en cause le partenariat avec l'Université du Mans. Celle-ci a exprimé un avis favorable à ce projet.

D'autre part, plusieurs institutions et collectivités ont fait part de leur promesse d'engagement financier sur plusieurs années compte tenu du projet d'association avec le CESI :

- Les collectivités locales s'engagent à mettre 1,5 M€ essentiellement sur les 3 prochaines années
- La CCI a fixé un plafond d'engagement à hauteur de 1 M€

L'ISMANS et le CESI ont donc élaboré un projet de consolidation qui couvrirait diverses dimensions en s'appuyant sur les forces et les opportunités de chaque structure.

D'ici fin juin 2016 un audit juridique, fiscal et comptable de l'ISMANS sera mené. Il doit permettre aux CA respectifs puis aux AG de prendre les décisions afférentes à la nouvelle structuration. Dans ce projet, tout en étant intégrée dans le réseau CESI, l'ISMANS conserverait sa personnalité juridique et le CESI serait représenté au sein de son conseil d'administration ainsi que les collectivités locales et la CCI.

### **En conséquence,**

**Sous réserve de recevoir avant le 1<sup>er</sup> septembre 2016 les statuts de la nouvelle association gestionnaire ainsi que les conventions avec les partenaires envisagés, la Commission décide le renouvellement, pour la durée restreinte de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, de l'habilitation de l'Institut supérieur des matériaux du Mans à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :**

**« Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur des matériaux du Mans »**  
en formation initiale sous statut d'étudiant

Dans la perspective d'un bon aboutissement du processus en cours, la Commission attire dès à présent l'attention de l'établissement sur des points de vigilance qui devront faire l'objet rapide d'un plan d'actions :

- qualité du recrutement
- taux d'échec au niveau de l'attribution du diplôme
- observatoire des métiers
- cohésion des personnels
- démarche internationale
- communication externe
- collaboration de site

L'école transmettra, **en mars 2017** au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, **un rapport intermédiaire** portant sur le fonctionnement dans le nouveau cadre (effectivité académique, institutionnelle et budgétaire) et sur le plan d'actions engagé.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 8 mars 2016.

Membres participant aux débats :

Mesdames et Messieurs Noël BOUFFARD, Carole DEUMIÉ, Florence DUFOUR, Agnès FABRE, Olivier GENDRY, François HASCOET, René JACQUOT, Sandrine JAVELAUD, Élisabeth LAVIGNE, William LIS, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Dominique PAREAU, Maurice PINKUS, Pascal RAY, Arnaud REICHART, Delphin RIVIÈRE, Jacques SCHWARTZENTRUBER, Agnès SMITH et Jean-Marc THÉRET

Approuvé en séance plénière à Paris, le 12 avril 2016.



Le président  
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal  
Pascal RAY